

<https://enseignants.se-unsa.org/Education-prioritaire-il-reste-tant-a-faire>



Enseignants de l'Unsa

# Éducation prioritaire : il reste tant à faire...

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : jeudi 12 octobre 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Début novembre 2017, Jean-Michel Blanquer a annoncé une remise à plat de la carte de l'éducation prioritaire (ce qui est déjà prévu par les textes). Pour le SE-Unsa, plus qu'une énième réforme, il s'agit surtout de poursuivre, élargir et renforcer les Réseaux d'Education Prioritaire, sans inventer de nouveaux sigles.

La réforme engagée en 2015 a été un pas de géant dans les collèges, avec la mise en place d'un temps de concertation dans les Rep+ qui facilite le travail d'équipe et la revalorisation significative des primes pour les enseignants.

Pour autant, pour le SE-Unsa, la réforme Rep/Rep+ doit faire l'objet d'un deuxième acte pour aller vers une allocation progressive des moyens dans tous les établissements, et donner plus de moyens aux collègues pour mettre en place en profondeur le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire.

La clause de sauvegarde mise en place en 2015 pour 4 ans pour les établissements sortants du dispositif arrivera bientôt à son terme et l'éducation prioritaire doit revenir au centre du débat éducatif.

Lycées prioritaires : on ne peut pas attendre !

La carte de l'éducation prioritaire dans les lycées n'avait pas été revue du fait des élections présidentielles en 2017. Reconduire l'existant est une solution trop simpliste, notamment dans les quartiers où la situation socio-économique a changé, c'est plus largement l'allocation des moyens entre les établissements qui doit être repensée. Le SE-Unsa demande la réouverture de ce chantier. De nombreux lycées, notamment professionnels, sont situés dans des zones géographiques repérées par le ministère de la ville et doivent faire l'objet d'un traitement particulier qui assure un réel « droit à l'avenir » pour ses élèves, en matière de réussite, de lutte contre l'échec, et de préparation à l'accès à l'enseignement supérieur. En matière de formation continue, de primes et de temps de concertation, les personnels de ces établissements doivent bénéficier de meilleures conditions de travail.

La construction de parcours bac-3/bac +3 que le SE-Unsa propose pour la réforme du bac et du lycée, doit s'amorcer en premier lieu dans les lycées des quartiers prioritaires, notamment avec des services partagés entre le lycée et l'enseignement supérieur pour les collègues volontaires et un accompagnement renforcé à l'autonomie et à l'orientation pour les élèves.

Rep/Rep+ : ne pas s'arrêter en si bon chemin !

En Rep+, la stabilité des équipes progresse, le travail d'équipe est devenu une réalité, la taille des classes a réellement baissé, mais qu'en est-il en Rep ? D'après la dernière note de « France stratégie » sur la répartition des moyens entre les collèges, la différence est infime entre la moyenne d'encadrement des collèges (10,6 postes pour 100 élèves) et celle des Rep (11 postes) comparée à celle des Rep+ (14 postes). Pour le SE-Unsa, il faut aller vers une répartition des moyens des établissements qui prend en compte leur situation sociale, en poursuivant l'expérimentation entreprise dans certains départements en 2015. L'acte 2 de l'éducation prioritaire doit mettre en oeuvre un développement massif de la formation continue des équipes, au sein des établissements et des réseaux.

Pour le SE-Unsa, tous les enseignants doivent bénéficier d'un temps de concertation pour mettre en place des projets et une pédagogie adaptée aux difficultés des élèves : 3/4 des élèves issus de milieux défavorisés ne sont pas scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. Par ailleurs, tous les personnels doivent profiter des

## Éducation prioritaire : il reste tant à faire...

---

mesures engagées pour l'éducation prioritaire ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (professeurs documentalistes, CPE, AESH...).

Certaines solutions proposées par la cour des comptes, début octobre 2017, pour attirer les enseignants dans l'éducation prioritaire, ont retenu notre attention : détachements temporaires permettant aux enseignants expérimentés de revenir dans leur établissement d'origine, faciliter l'accès au logement en région parisienne pour les jeunes enseignants... Pour autant, les conditions de travail, l'architecture scolaire et la formation continue doivent aussi être intégrées dans ce chantier.

Le SE-Unsa revendique :

- la réouverture du chantier de classement des lycées en éducation prioritaire ;
- une répartition des moyens davantage basée sur les critères sociaux ;
- le développement d'une formation continue au sein des établissements pour aider les équipes dans la conduite de projets.

Demandez la brochure spéciale des enseignants de l'Unsa "Et moi en éducation prioritaire" auprès de [votre section locale du SE-Unsa](#) pour prendre connaissance de toutes nos revendications !